



Embaucher un alternant



139 CHEMIN DES VERNÈDES -
ZA LES VERNÈDES -
83480 PUGET-SUR-ARGENS



04-22-12-32-01



WWW.FIRSTLINEFORMATION.COM



FIRSTLINEFORMATION@GMAIL.COM

Le contrat d'apprentissage

QUI BÉNÉFICIE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

LES JEUNES DE 16 À 29 ANS RÉVOLUS
LES PERSONNES HANDICAPÉES SANS LIMITE D'ÂGE

QUELLES SPÉCIFICITÉS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE PEUT ÊTRE CONCLU POUR UN CDD OU CDI.

CDI : LE CONTRAT DEBUTE PAR UNE PÉRIODE D'APPRENTISSAGE.

LA RELATION CONTRACTUELLE ENTRE L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ SERA RÉGIE PAR LES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AU CDI, SANS QUE LA PÉRIODE D'ESSAI SOIT APPLIQUÉE.

CDD : S'EFFECTUE SUR LA DURÉE DU CYCLE DE FORMATION CONDUISANT À L'OBTENTION DU DIPLOME OU DU TITRE VISÉ.

LA DURÉE DU CONTRAT VARIE ENTRE 6 MOIS ET 3 ANS SELON LE MÉTIER ET LA QUALIFICATION PRÉPARÉS.

A QUELS DIPLÔMES L'APPRENTISSAGE PRÉPARE-T-IL ?

UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE SANCTIONNÉE PAR UN DIPLOME OU UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE.

DIPÔMES : CAP, BTS, BAC PRO, BREVET PROFESSIONNEL..

LES AIDES POUR LES EMPLOYEURS

LE GOUVERNEMENT RECONDUIT UNE AIDE **UNIQUE DE 6 000€.**

CETTE DISPOSITION SE SUBSTITUE À L'AIDE DES AIDES UNIQUE DES EMPLOYEURS MISE EN PLACE PAR LA RÉFORME DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE EN 2018.

QUELS SONT LES EMPLOYEURS CONCERNÉS ?

TOUT EMPLOYEUR (ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC NON INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, ASSOCIATION, COOPÉRATIVE...),

LES DÉMARCHES DE L'EMPLOYEUR

L'EMPLOYEUR REMPLIT LE CERFA FA 13

L'EMPLOYEUR SE RAPPROCHE DE L'URSSAF POUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE

L'EMPLOYEUR TRANSMET UN EXEMPLAIRE ORIGINAL SCANNÉ DU CERFA À SON OPCO AVANT LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT OU AU PLUS TARD 5 JOURS OUVRABLES APRÈS.

LE STATUT DE L'APPRENTI

DOUBLE : ÉTUDIANT DES MÉTIERS ET SALARIÉ.

L'APPRENTI BÉNÉFICIE D'UNE CARTE "ÉTUDIANT DES MÉTIERS"

AVOIR UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE, EST-CE OBLIGATOIRE ?

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE.

RUPTURE DU CONTRAT ?

LA PÉRIODE D'ESSAI EST DE 45 JOURS. EN CAS DE RUPTURE DU CONTRAT, L'APPRENTI PEUT CONTINUER SA FORMATION AU SEIN DU CFA PENFANT 6 MOIS AFIN DE TROUVER UN NOUVEL EMPLOYEUR.

LA RÉMUNÉRATION

DÉPEND DE L'ÂGE ET DE L'ANCIENNETÉ DANS LE CONTRAT.

CALCULÉE EN POURCENTAGE DU SMIC OU DU SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL (SMC) SI SON MONTANT EST PLUS FAVORABLE.

À PARTIR DU 1ER MARS 2025

	-18 ans	18-20 ans	21-25 ans
Année 1	486€ Brut 486€	774€ Brut 774€	943€ Brut 954€ -11€
Année 2	702€ Brut 702€	913€ Brut 918€ -5€	1054€ Brut 1099€ -45€
Année 3	962€ Brut 990€ -28€	1152€ Brut 1207€ -55€	1299€ Brut 1405€ -106€

Apprenti 26 ans et plus : 1612€
Brut 1801€
-146€

Le contrat professionnel

QUI BÉNÉFICIE DU CONTRAT PROFESSIONNEL ?

LES JEUNES DE 16 À 29 ANS RÉVOLUS
LES PERSONNES HANDICAPÉES SANS LIMITE D'ÂGE

QUELLES SPÉCIFICITÉS DU CONTRAT PROFESSIONNEL ?

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE PEUT ÊTRE CONCLU POUR UN CDD OU CDI.

CDI : LE CONTRAT DEBUTE PAR UNE PÉRIODE D'APPRENTISSAGE.

LA RELATION CONTRACTUELLE ENTRE L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ SERA RÉGIE PAR LES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AU CDI, SANS QUE LA PÉRIODE D'ESSAI SOIT APPLIQUÉE.

CDD : S'EFFECTUE SUR LA DURÉE DU CYCLE DE FORMATION CONDUISANT À L'OBTENTION DU DIPLOME OU DU TITRE VISÉ.

LA DURÉE DU CONTRAT VARIE ENTRE 6 MOIS ET 3 ANS SELON LE MÉTIER ET LA QUALIFICATION PRÉPARÉS.

A QUELS DIPLÔMES L'APPRENTISSAGE PRÉPARE-T-IL ?

UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE SANCTIONNÉE PAR UN DIPLOME OU UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE.

DIPÔMES : CAP, BTS, BAC PRO, BREVET PROFESSIONNEL..

LES AIDES POUR LES EMPLOYEURS

LE MONTANT DE L'AIDE S'ÉLÈVE À 6 000 € POUR UN ALTERNANT DE MOINS DE 30 ANS, ELLE EST VERSÉE UNIQUEMENT LA PREMIÈRE ANNÉE.

QUELS SONT LES EMPLOYEURS CONCERNÉS ?

TOUT EMPLOYEUR (ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC NON INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, ASSOCIATION, COOPÉRATIVE...)

LES DÉMARCHES DE L'EMPLOYEUR

L'EMPLOYEUR REMPLIT LE CERFA FA 13

L'EMPLOYEUR SE RAPPROCHE DE L'URSSAF POUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE

L'EMPLOYEUR TRANSMET UN EXEMPLAIRE ORIGINAL SCANNÉ DU CERFA À SON OPCO AVANT LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT OU AU PLUS TARD 5 JOURS OUVRABLES APRÈS.

LE STATUT DE L'APPRENTI

DOUBLE : ÉTUDIANT DES MÉTIERS ET SALARIÉ.

L'APPRENTI BÉNÉFICIE D'UNE CARTE "ÉTUDIANT DES MÉTIERS"

AVOIR UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE, EST-CE OBLIGATOIRE ?

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE.



LA RÉMUNÉRATION

DÉPEND DE L'ÂGE ET DE L'ANCIENNETÉ DANS LE CONTRAT.

CALCULÉE EN POURCENTAGE DU SMIC OU DU SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL (SMC) SI SON MONTANT EST PLUS FAVORABLE.

RÉVISION DU SALAIRE DES APPRENTIS

À PARTIR DU 1ER MARS 2025

	-18 ans	18-20 ans	21-25 ans
Année 1	486€ Brut 486€	774€ Brut 774€	943€ Brut 954€ -11€
Année 2	702€ Brut 702€	913€ Brut 918€ -5€	1054€ Brut 1099€ -45€
Année 3	962€ Brut 990€ -28€	1152€ Brut 1207€ -55€	1299€ Brut 1405€ -106€

Apprenti 26 ans et plus : **1612€**
Brut 1801€
-146€

Attention, tous les alternants ne sont pas concernés par cette mesure. Seuls les contrats signés après le 1er mars 2025 dans une entreprise de plus de 10 salariés se verront appliquer cette mesure.

6 BONNES RAISONS DE RECRUTER EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1. LE JEUNE SE FORME AUX COMPÉTENCES ET VALEURS DE VOTRE STRUCTURE
2. LES SALARIÉS SONT VALORISÉS EN TRANSMETTANT LEUR SAVOIR-FAIRE
3. L'EMPLOYEUR BÉNÉFICIE DE CONDITIONS FINANCIÈRES AVANTAGEUSES
4. LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SONT SIMPLIFIÉES: L'OPCO
5. L'APPRENTISSAGE EST DÉCOUVRIR DES RÉALITÉS MÉTIER
6. LA RUPTURE EST POSSIBLE POUR CHAQUE PARTIE

